

CONTRAT D'OBJECTIFS ET DE MOYENS PLURIANNUEL 2020-2022 ENTRE LA REGION OCCITANIE ET UNIFORMATION, L'OPCO DE LA COHESION SOCIALE

Vu la loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2018/AP-MARS/15 de l'Assemblée Plénière du 23 mars 2018 donnant délégation à la Commission Permanente,

Vu la délibération n°2017/AP-FEV/03 adoptant le Contrat de Plan Région de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelle 2016-2021,

Vu l'adoption par délibération n°2018/AP-NOV/06 de l'Assemblée Plénière de la Région Occitanie le 16 novembre 2018 du Pacte Régional d'investissement dans les compétences 2019-2022 en Occitanie

Vu les orientations stratégiques du Conseil d'Administration d'Unification, l'OPCO de la Cohésion Sociale

Vu la délibération n°2020/CP-XX/XX du 16/10/2020 approuvant ce contrat d'objectifs et de moyens,

Entre :

La Région Occitanie, ayant son siège 22 Boulevard du Maréchal Juin, 31406 Toulouse Cedex 9, représentée par Madame Carole DELGA, sa Présidente en exercice d'une part.

ET

Unification, association régie par la loi du 1er juillet 1901, déclarée à la Préfecture de Police de Paris, enregistrée sous le numéro SIREN 309 065 043, dont le siège social est situé à Paris au 43 boulevard Diderot (75012), agréée opérateur de compétences de la Cohésion sociale depuis le 1^{er} avril 2019 par arrêté ministériel (NOR : MTRD1908313A modifié par l'arrêté du 9 mai 2019 NOR : MTRD1911042A) représentée par Monsieur Antoine PROST, Président et Monsieur David CLUZEAU, Vice-président, ci-après dénommée « Unification », d'autre part.

Il est convenu ce qui suit :

PREAMBULE

Le champ d'intervention d'Uniformation couvre 21 branches professionnelles de la Cohésion Sociale, principalement des TPE de moins de 11 salariés.

Les entreprises de la cohésion sociale doivent relever de nombreux défis tels que les mutations économiques et notamment la transition numérique. Elles se caractérisent également par des changements organisationnels liés à l'évolution des métiers, des emplois et des compétences. Elles doivent par ailleurs s'adapter aux enjeux sociétaux et environnementaux comme aux évolutions réglementaires de leurs secteurs d'activité respectifs, par exemple la loi Elan pour l'habitat social, la refonte des rythmes scolaires, la loi du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement (...) ou encore les process de fusions en cours dans les mutuelles et Offices Publics de l'Habitat. Nombre de branches d'Uniformation sont confrontées à des difficultés de recrutement, de fidélisation et de professionnalisation des salariés.

La transition numérique : cette évolution concerne un nombre croissant d'entreprises de la cohésion sociale, dans une diversité de tailles d'établissements et de branches d'appartenance. Ainsi, elle impacte :

- les activités: le numérique impacte de multiples activités telles que la gestion dématérialisée, la communication interne et externe et le marketing;
- le développement des compétences : l'essor de l'utilisation d'outils numériques se traduit d'une part par l'émergence de nouveaux métiers et d'autre part par la nécessité d'adapter certains métiers existants. L'utilisation de nouveaux outils tels que la télégestion, la santé connectée, la surveillance à distance, les dispositifs d'alerte, la téléassistance (...) peut s'avérer un véritable progrès dès lors que les personnels sont formés à ces nouvelles pratiques;
- l'organisation du travail: de nouvelles formes d'organisation du travail apparaissent et/ou sont renforcées par la crise sanitaire (télétravail, management à distance...) et nécessitent d'être accompagnées.

Les changements sociétaux impactent directement certaines branches professionnelles de la cohésion sociale, à titre illustratif:

- le vieillissement de la population, l'augmentation de la dépendance, le développement de la médecine ambulatoire et du maintien à domicile des personnes âgées (aide et maintien à domicile);
- la modification des règles de prise en charge des dépenses de santé (mutuelles et régime général de sécurité sociale);
- les nouvelles modalités d'organisation du travail et la diversification des modèles familiaux engendrant une augmentation du temps de garde et de loisirs (crèches, centres sociaux, centres de loisirs...);
- les conséquences de la crise économique et sociale sur l'hébergement social et les séjours vacances enfants-famille notamment (foyers et services de jeunes travailleurs, habitat social, tourisme social et familial, animation...)

Ces secteurs doivent ainsi faire face à plusieurs enjeux, dont notamment :

- l'attractivité de certains métiers caractérisés par des difficultés de recrutement qui s'accroissent en territoires ruraux ;
- l'organisation du temps de travail, souvent à temps partiel et/ou à temps de travail éclaté dans certaines branches, les contraintes horaires, les déplacements, facteurs de pénibilité rendant difficile la fidélisation des salariés ;
- l'équilibre femmes-hommes dans certains métiers, où les femmes sont surreprésentées hormis pour les fonctions d'encadrement;
- le développement de postes à multi-compétences très recherchés dans le secteur associatif correspondant à l'évolution des métiers ;
- l'intérêt des passerelles et la recherche de complémentarités inter-secteurs ;
- le recours à l'alternance encore peu développée dans de nombreux secteurs de la cohésion sociale ;
- le financement de parcours qualifiants longs nécessaires à la mobilité interne ;
- la dépendance aux financements publics et la nécessité de rechercher de nouvelles ressources et/ou de diversifier ses activités.

Face à ces enjeux partagés, la Région et Uniformation décident d'intensifier leur collaboration par la conclusion d'un Contrat d'Objectifs et de Moyens entre les deux parties, afin de renforcer leurs actions respectives et complémentaires pour soutenir l'emploi, la formation et le développement du secteur de la cohésion sociale.

Uniformation soutient ceux qui s'engagent dans l'accompagnement de la personne dans toutes les étapes de sa vie : une économie du quotidien répondant à des besoins sociétaux.

En tant qu'opérateur de compétences, Uniformation accompagne les branches professionnelles des secteurs de la cohésion sociale sur des enjeux d'emploi et de formation : développement de l'alternance, gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, détermination des priorités de financement, accompagnement sur les certifications et blocs de compétence et observation des secteurs d'activité et des territoires.

Pour les structures adhérentes d'Uniformation, majoritairement des structures de moins de 50 salariés, des services et un accompagnement de proximité sont développés pour améliorer l'information et l'accès des salariés à la formation professionnelle, notamment au regard des mutations économiques et techniques des différents secteurs d'activité.

L'objectif général étant de favoriser le recrutement, la transmission de savoir, la formation en alternance et le maintien dans l'emploi.

Uniformation favorise le développement de l'emploi et le maintien dans l'emploi auprès de plus de 50 000 structures employant plus d'un million de salariés :

Acteurs du lien social et familial, Aide à domicile, Animation, Ateliers et Chantiers d'insertion, Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'env.t, Coopératives HLM Entreprises sociales pour l'habitat, Foyers et Services pour Jeunes travailleurs, Familles rurales, Institutions de retraite complémentaire et prévoyance, Missions locales et PAIO,	Mutualité, Offices publics de l'habitat, Organisations professionnelles de l'habitat social, SOLIHA, Pôle emploi, Unedic Régies de quartier, Organismes du Régime général de la Sécurité Sociale, Régime social des indépendants, Sociétés coopératives d'HLM, Tourisme social et familial
---	---

En son article L 6332-1, la loi du 5 septembre 2018 définit les nouvelles missions des OPCO :

1. Assurer, le financement des contrats d'apprentissage et de professionnalisation, selon les niveaux de prise en charge fixés par les branches ;
2. Apporter un appui technique aux branches adhérentes pour établir la gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences et pour déterminer les niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage et des contrats de professionnalisation ;
3. Assurer un appui technique aux branches professionnelles pour leur mission de certification mentionnée à l'article L. 6113-3 ;
4. Assurer un service de proximité au bénéfice des TPE/PME, permettant d'améliorer l'information et l'accès des salariés de ces entreprises à la formation professionnelle et d'accompagner ces entreprises dans l'analyse et la définition de leurs besoins en matière de formation professionnelle, notamment au regard des mutations économiques et techniques de leur secteur d'activité.
5. Promouvoir la FEST et la FOAD auprès des entreprises.

ARTICLE 1 : Objet du Contrat d'Objectifs et de Moyens

Ce Contrat d'Objectifs et de Moyens (COM) 2020-2022 a pour objectif de renforcer le partenariat existant entre la Région Occitanie et Uniformation en formalisant les axes de collaboration et les engagements réciproques des signataires dans le secteur de l'emploi et la formation et au service du développement économique d'Occitanie.

Par ce COM, la Région et Uniformation s'engagent à travailler sur 6 axes de collaboration.

ARTICLE 2 : Les axes de collaboration

AXE 1 - OBSERVATOIRES - PROSPECTIVES -EVOLUTIONS DES METIERS

Missions Communes respectives

La Région Occitanie, à travers l'observatoire régional Carif-Oref Occitanie qu'elle finance avec l'Etat, désire s'appuyer sur les observatoires sectoriels (d'Uniformation et des branches) pour enrichir les analyses et partager la vision prospective des enjeux emploi formation.

En outre, dans le cadre du Pacte Régional d'investissement dans les compétences, la Région a décidé d'enrichir les outils d'aide à la décision et d'améliorer l'adéquation entre la demande de qualification des entreprises et l'offre de formation en mettant en place l'observatoire « Occitanie IA Emploi ». Le développement de cet observatoire répond à la volonté des acteurs régionaux de mutualiser l'ensemble des données sur l'emploi et la formation collectées en région. L'approche compétence y est privilégiée afin d'identifier notamment les compétences transférables.

Uniformation déploie depuis 2014 un baromètre emploi-formation qui explore les besoins en recrutement et recense les métiers et compétences en tension de ses entreprises adhérentes. Ce baromètre permet de formaliser des fiches de résultats territoriales, notamment sur les pratiques de recrutement en alternance.

Uniformation partage l'ambition de la région Occitanie d'articuler les observatoires afin de croiser les outils de diagnostic et de recenser les données emplois-compétences dans le territoire régional. Uniformation souhaite partager sa connaissance des besoins en emplois des secteurs de la cohésion sociale pour favoriser le déploiement d'une offre de formations adaptée sur le territoire et de favoriser l'accès à l'emploi des publics sortant de formation initiale et continue.

Objectifs

- Mutualiser les informations, articuler les travaux conduits dans le cadre des observatoires et partager les enjeux emploi-formation propres au secteur d'Uniformation.

Actions

- Alimenter le diagnostic régional Emploi Formation pour :
 - o identifier et anticiper les besoins en compétences des entreprises et la transformation des métiers à court, moyen et long terme,
 - o faire évoluer l'appareil de formation régional,
 - o faciliter l'aide à la décision des acteurs de l'emploi et de la formation,
 - o contribuer à la mise en place d'une Gestion Prévisionnelle des Formations Professionnelles initiales et continues avec les branches professionnelles adhérentes.

Moyens

La Région s'engage à :

- faciliter les échanges de données entre le Carif-Oref Occitanie et les différents observatoires des branches composant Uniformation,
- organiser chaque année un comité sectoriel rassemblant Uniformation, les branches, les services de l'Etat et les acteurs de la formation,
- mettre à disposition les éléments issus de l'observatoire Occitanie IA Emploi.

Uniformation s'engage à :

- partager les données emploi-formation sur son périmètre : nombre de salariés, GPEC, évolution des métiers, besoins en formations (...)
- participer aux comités sectoriels animés par la Région,
- répondre aux invitations de la Commission du CREFOP « Anticipation des besoins en entreprise et développement de l'alternance »,
- participer aux réunions territoriales d'identification des besoins.

AXE 2 -APPRENTISSAGE

Missions Communes respectives

La Région Occitanie : conformément à la loi *Avenir professionnel* du 5 septembre 2018, la Région peut contribuer au financement des CFA quand des besoins d'aménagement du territoire et de développement économique qu'elle identifie le justifient. Ainsi la Région, dans la limite des moyens alloués par l'Etat, pourra intervenir en direction des CFA :

- en matière de dépenses de fonctionnement, par une éventuelle majoration de la prise en charge des contrats d'apprentissage assurée par les opérateurs de compétences ;
- en octroyant des subventions pour soutenir l'investissement des établissements ;
- en soutenant des actions de mobilité européenne et internationale des apprentis.

La Région Occitanie, convaincue de l'intérêt de continuer à développer l'apprentissage, a défini une nouvelle stratégie apprentissage qu'elle souhaite mettre en œuvre en partenariat avec les acteurs de l'apprentissage ; 4 axes structurent cette nouvelle stratégie régionale :

- 1- Mise en place d'une coordination régionale avec les acteurs de l'apprentissage
- 2- Soutien en direction des CFA pour favoriser un aménagement équilibré du territoire et répondre aux besoins économiques
- 3- Modernisation et innovation pédagogiques
- 4- Promotion de l'apprentissage

Uniformation : Suite à la Loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel », le rôle des Opérateurs de compétences en matière d'alternance devient central. Il est attendu qu'ils prennent part à l'un des objectifs forts de la Réforme 2018 : favoriser le développement des recrutements en alternance via les contrats de professionnalisation et d'apprentissage. Notamment au regard des attendus de la Loi (art. L6332-1) :

- accompagner des branches professionnelles dans la structuration et mise en œuvre opérationnelle de politiques alternance, articulantes et optimisant les dispositifs ;
- sensibiliser, outiller et accompagner ses adhérents pour faciliter et favoriser le recrutement en alternance ;
- animer des dynamiques territoriales autour de partenaires pédagogiques et institutionnels.

Dans la perspective d'un effort continu et partagé de promotion de l'apprentissage, Uniformation propose de contribuer de façon partenariale à la dynamique nationale autour de l'alternance et de :

- participer à **la cartographie de l'offre de formation** sur le territoire pour ses secteurs d'activité ;
- encourager l'innovation pédagogique ;
- participer avec la région à **l'information et la valorisation des métiers**/secteurs de la cohésion sociale ;
- articuler les financements de frais annexes par la région selon les dispositions conventionnelles des branches composant Uniformation ;
- contribuer à la carte de formation sanitaire et sociale / formation initiale.

1 -OFFRE DE FORMATIONS PAR APPRENTISSAGE

Objectifs

- Faire évoluer, adapter l'offre de formation par apprentissage au regard des besoins économiques du secteur et d'un équilibre territorial
- Informer au mieux les publics sur l'offre de formation par apprentissage

Actions

- Etude et prospective partagées (avec les CFA partenaires de la Cohésion Sociale) sur l'offre de formation, la pérennité, la répartition territoriale des formations, la connaissance des besoins du secteur

Moyens

La Région s'engage à :

- intégrer l'offre de formation par apprentissage sur les outils régionaux pour informer les publics (notamment le portail *Me former en Occitanie*),
- informer Uniformation sur les priorités régionales.

Uniformation s'engage à adresser à la Région :

- la liste des CFA partenaires d'Uniformation dispensant des formations cœur de métiers ou utiles à ses secteurs (métiers transverses)

2- SOUTIEN ET VALORISATION DE L'APPRENTISSAGE

Soutien au fonctionnement et à l'investissement des CFA

Objectifs

- Maintenir un appareil de formation répondant à un aménagement du territoire équilibré et aux besoins économiques
- Favoriser le déploiement d'une offre de formations de proximité sur les territoires
- Soutenir la viabilité économique des établissements dispensant des formations dans des secteurs en tension et/ou phares d'Occitanie (filières prioritaires)
- Dynamiser l'attractivité des formations et des établissements
- Soutenir et valoriser l'innovation pédagogique
- Favoriser le développement de filières de formations reconnues prioritaires pour les territoires d'Occitanie

Actions

- Etudier les complémentarités de financement en direction des CFA (fonctionnement, investissement, appel à projets spécifiques,...)
- Soutenir les CFA pour disposer d'un outil de formation adapté aux évolutions soit par une aide à l'investissement directe soit par un appui à la mutualisation d'outils/plateaux financés par la Région (incitation au partenariat, à la mutualisation entre établissements)
- Favoriser la bonne articulation des dispositifs de soutien Région et d'Uniformation sur la modernisation et l'innovation pédagogiques

Moyens

La Région et Uniformation s'engagent à :

- partager l'information sur :
 - o les financements respectifs octroyés en direction des établissements et l'analyse des besoins de financement des CFA ;
 - o la mise en œuvre éventuelle d'appels à projet sur l'accompagnement à la qualité et l'innovation pédagogiques ;
- la définition de plans d'actions concertés pour répondre aux difficultés économiques de filières de formation ciblées,
- l'établissement d'un bilan annuel « apprentissage ».

En matière d'investissement, la Région s'engage à solliciter l'avis d'Uniformation quand la demande émane d'un CFA de branche couvert par Uniformation.

Valorisation de l'apprentissage

Objectifs

- Améliorer l'orientation vers les filières et secteurs professionnels couverts par Uniformation
- Valoriser les secteurs professionnels couverts par Uniformation et promouvoir leurs métiers
- Favoriser l'attractivité des formations et des CFA couverts par Uniformation

Actions

- Réaliser un état des lieux et mutualiser les outils d'informations existants ou en cours de création (portails, guides, vidéos, plaquette...)
- Mutualiser et partager des actions d'information et de valorisation de l'apprentissage

Moyens

Uniformation et la Région s'engagent à :

- intégrer l'information sur les formations par alternance dans les actions d'informations métiers,
- soutenir les CFA, identifiés comme partenaires d'Uniformation, connaissant des difficultés de recrutement pour la mise en œuvre d'actions de valorisation de l'établissement et de ses débouchés,
- créer des liens entre les différents supports de communication respectifs pour faciliter l'information du public.

Dans le cadre des Sélections Régionales des Olympiades des métiers La Région s'engage à :

- intégrer Uniformation au comité de pilotage régional « sélections régionales Olympiades des métiers »,
- soutenir et valoriser les CFA accueillant des sélections régionales dans leurs établissements,
- valoriser sur les supports de communication régionaux les sélections régionales et les lauréats d'Occitanie (journal « Ma Région », site institutionnel de la Région, portail *Me former en Occitanie...*).

Uniformation s'engage à :

- mobiliser les branches et les entreprises adhérentes concernées par des épreuves régionales pour soutenir et faciliter l'organisation des épreuves

3- MOBILITE INTERNATIONALE

Objectifs

- Maintenir une offre de mobilité européenne et internationale pour tous les apprentis du territoire
- Augmenter la qualité et la quantité des mobilités européennes (stages en entreprise) pour les apprentis en formation.

Actions

- Assurer, dans le cadre de la réforme, une transition entre la Région et Uniformation en matière d'offre de mobilité pour les apprentis d'Occitanie
- Associer Uniformation à la mise en œuvre des dispositifs actuellement développés par la Région à destination des apprentis (concertation, groupes de travail, participation d'Uniformation au consortium Erasmus+, etc.)
- Accompagner financièrement les CFA membres du consortium Erasmus+ EFP porté par la Région Occitanie jusqu'au mois d'août 2021 pour les mobilités des apprentis de niveau bac et infra

- Accompagner financièrement, à compter de septembre 2021, par une intervention forfaitaire complémentaire aux aides des OPCO, les actions des CFA cofinancées par le programme Erasmus+ EFP pour les mobilités des apprentis de niveau bac et infra
- Accompagner la mise en place de mobilités à "visée certificative"
- Accompagner financièrement via le "forfait apprenti" la mobilité des apprentis de l'enseignement supérieur en BTS, DUT, DUETI, DUETE L3, M1, M2 devant effectuer un stage en entreprise ou un séjour d'études à l'étranger
- Mise en œuvre conjointe d'actions de valorisation et de communication.

Moyens

Uniformation s'engage à :

- assurer la continuité d'une offre de mobilité européenne pour les apprentis en coordination avec les dispositifs d'intervention mis en œuvre par la Région,
- accompagner financièrement les CFA dans leurs actions de mobilité européenne et internationale à compter de septembre 2021,
- capitaliser toute information utile visant à assurer une transition dans les dispositifs d'intervention mis en œuvre par les partenaires,
- accompagner les mobilités à "visée certificative",

La Région s'engage à :

- assurer la continuité d'une offre de mobilité européenne pour les apprentis en coordination avec les dispositifs d'intervention que la loi confie aux OPCO,
- accompagner financièrement les CFA dans leurs actions de mobilité européenne et internationale jusqu'en août 2021,
- transmettre et transférer à Uniformation toute information utile visant à assurer une transition dans les dispositifs d'intervention mis en œuvre par les partenaires,
- associer Uniformation aux travaux communs des partenaires sur la mobilité à destination des apprentis (concertation, groupes de travail, participation d'Uniformation au consortium Erasmus+, etc.),
- participer à la formation d'un référent mobilité au sien d'Uniformation qui assurera le lien avec les CFA et les services de la Région,
- mettre en œuvre des actions conjointes de valorisation et de communication.

AXE 3 VALORISATION - INFORMATION SUR LES METIERS

Missions Communes respectives

La Région Occitanie : la loi *Avenir professionnel* du 5 septembre 2018 est venue conforter la Région dans ses compétences relatives à l'orientation. La Région a ainsi pour mission d'organiser les actions d'information sur les métiers et les formations en direction des élèves et de leurs familles, des apprentis ainsi que des étudiants, notamment dans les établissements scolaires et universitaires.

Pour permettre une mise en œuvre adaptée et efficace, il apparaît essentiel que les entreprises, acteur majeur du monde économique, soient pleinement mobilisées.

Unifformation : l'une des missions essentielles des OPCO consiste à accompagner les branches professionnelles et les entreprises adhérentes dans leurs démarches de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences. Dans cette perspective et au regard des difficultés de recrutement dans certains métiers de la cohésion sociale, Unifformation et ses entreprises adhérentes partagent l'ambition de la Région Occitanie. La traduction opérationnelle de cette mission commune visera à améliorer l'orientation des publics vers les métiers de la cohésion sociale, en améliorant la connaissance, l'attractivité des métiers et l'accueil des stagiaires.

Objectifs

- Informer sur les métiers et les formations tous les publics en lien direct avec le monde économique

Actions

- Constituer un réseau d'entreprises mobilisables sur les sujets emploi formation orientation, notamment pour informer sur les métiers et faciliter l'accès aux stages > *Réseau TANDEM pour relier les talents et les métiers de demain.*
- Identifier des entreprises volontaires pour :
 - accueillir des stagiaires (du Programme Régional de Formation Professionnelle, des établissements scolaires - notamment des élèves en classe de 3^{ème} - et établissements d'enseignement supérieur)
 - participer à des actions pour informer sur les métiers :
 - au sein de lieux de proximité : Maisons de Région, Maisons de l'Orientation, en établissements scolaires, lors de salons ou manifestations dédiés,
 - au sein même de leur entreprise, par exemple à l'occasion de journées « portes ouvertes »
- Animer ce réseau d'entreprises volontaires, en proximité sur les territoires.

Moyens

La Région s'engage à :

- déployer un plan d'action régional pour informer sur les métiers en direction de tous les publics,
- mettre à disposition ses outils de diffusion des contenus d'information (*Me Former en Occitanie, ANIE, ...*),
- associer Unifformation aux travaux de réflexion sur l'évolution des outils et des actions en direction de la promotion des métiers,
- accompagner financièrement Unifformation dans le cadre du dispositif TANDEM (50% par ETP dans la limite de 20 000€ par poste),
- outiller et animer le réseau TANDEM.

Unifformation s'engage à :

- faire connaître et proposer aux entreprises les outils mis à disposition par la Région pour informer sur les métiers et les formations :
 - le portail *Me former En Occitanie*,
 - l'application *ANIE* permettant la mise en relation entre entreprises et apprenants,
 - *Digitalskills*, portail spécifique aux métiers du numérique,

- partager et diffuser les contenus, supports etc. pouvant contribuer à informer sur les métiers et les formations, notamment à travers la plateforme Me Former en Occitanie ou dans le cadre des temps forts organisés pour informer sur les métiers,
- identifier et mobiliser les entreprises sur les actions menées par la Région sur le champ de l'information sur les métiers et l'orientation professionnelle, notamment en participant au dispositif « Tandem ».

Dans le cadre du dispositif TANDEM, il est attendu d'Uniformation qu'il :

- prospecte et capte les entreprises volontaires pour s'impliquer dans la démarche,
- mobilise ces entreprises pour accueillir des stagiaires et plus spécifiquement les stagiaires de 3ème dans le cadre de leur stage d'observation, ainsi que les stagiaires de la formation professionnelle dans le cadre des périodes de formation à réaliser en entreprises,
- mobilise ces entreprises pour participer aux actions d'information sur les métiers pilotées directement par la région ou ses partenaires,
- accompagne ces entreprises dans l'appropriation et l'utilisation des outils dédiés, notamment l'application ANIE,
- anime ce pool d'entreprises.

AXE 4 : ACCOMPAGNEMENT RH DES ENTREPRISES

Missions Communes respectives

La Région Occitanie, compétente en matière de développement économique, a développé une offre de services « Compétences et Ressources Humaines » adaptée, concertée et coordonnée pour accompagner les compétences dans l'entreprises. Cette offre de services va du pré-diagnostic RH à l'accompagnement au recrutement en passant par le co-financement de formations ou d'actions collectives de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences, sectorielles ou territoriales. Elle a ainsi la capacité à intervenir en appui au développement des entreprises en les aidant à définir et mettre en œuvre une stratégie « Ressources Humaines » adaptée et personnalisée, en les accompagnant dans les évolutions auxquelles elles doivent faire face (passage de seuil d'effectif ou meilleure structuration de leurs ressources humaines dans une perspective de compétitivité,...), pour anticiper les risques économiques, se préparer aux mutations technologiques et sécuriser les parcours professionnels de leurs salariés.

Uniformation, dans sa mission de conseil et d'accompagnement de proximité auprès des TPE PME, propose à ses adhérents depuis 2013 une prestation "Appui conseil RH", intitulée Zoom RH.

L'objectif de ce dispositif est d'accompagner les adhérents sur l'anticipation de leurs besoins en compétences, emploi et formation.

Le diagnostic présente une situation des emplois au sein de l'entreprise et les évolutions de l'activité, identifie les compétences présentes et requises, précise les besoins de formation, analyse les principaux défis à relever dans l'entreprise. L'accompagnement consiste à analyser et définir les besoins de cette même structure en termes de ressources humaines pour mieux répondre aux objectifs de l'entreprise et ainsi l'aider à mettre en place ses projets de formation professionnelle. La prestation peut être menée de façon individuelle ou collective.

Uniformation peut en effet recenser des problématiques partagées sur les territoires et peut développer des actions de GPECT.

Dans cette perspective, au regard de cette mission partagée, Uniformation veillera à articuler son offre de service auprès de ses adhérents et branches à celle proposée par la région Occitanie.

Objectif

- Informer et accompagner les entreprises sur le champ des compétences et des ressources humaines, en apportant des réponses concrètes, opérationnelles et en proximité de façon complémentaire et coordonnée

Actions

- Informer les entreprises du territoire sur les possibilités qui s'offrent à elles en termes d'accompagnement RH
- Articuler et coordonner les actions d'accompagnement mises en œuvre pour le développement des compétences dans les entreprises
- Accompagner les entreprises en proximité

Moyens

La Région s'engage à :

- contribuer à la diffusion de l'information concernant le champ des possibles en matière d'accompagnement RH (centre d'appel, numéro contact gratuit, rencontre d'entreprises par le réseau territorial, réseau des développeurs économiques...),
- mettre à disposition des outils d'information (Kit outils/ supports de communication),
- déployer ses dispositifs de Conseil RH (Pass conseil RH et Contrats RH) pour répondre aux besoins des entreprises,
- assurer les mises en relation avec les organismes de formation et/ou le public et mobiliser les outils adaptés (Contrat d'appui recrutement, Innov'emploi,...) pour répondre aux besoins en recrutement,
- soutenir dans le cadre du dispositif Objectifs Compétences (convention financière annuelle) les plans de compétences des entreprises à travers le cofinancement de formations, accompagner des projets de GPEC et ou GPECT ainsi que des actions d'ingénierie de projet/expérimentations.

Uniformation s'engage à :

- contribuer à la diffusion de l'information concernant l'accompagnement RH et notamment l'offre de services RH proposée par la Région,
- accompagner les entreprises dans la mobilisation des dispositifs adaptés, dont les dispositifs proposés par la Région, ainsi que dans l'utilisation des outils dématérialisés mis à disposition des entreprises (Portail *Me Former en Occitanie*, *ANIE*, *Digitalskills*...),
- faire émerger, développer, mettre en œuvre ou accompagner des actions de GPEC sectorielles et/ou territoriales visant à soutenir les entreprises d'une filière et/ou d'un territoire dans l'adaptation et l'anticipation des besoins en compétences (mutations économique, transition numérique, énergétique, difficulté de recrutements, évolutions des métiers, innovation...).

AXE 5 : FORMATION DES DEMANDEURS D'EMPLOI

Missions Communes respectives

La Région Occitanie : face à des carrières professionnelles de plus en plus instables et fractionnées et dans un contexte de transformation des métiers lié en particulier aux transitions numérique et écologique, la formation professionnelle devient pour nombre de demandeurs d'emploi une nécessité afin d'actualiser ou d'adapter leurs compétences pour accéder à l'emploi, créer les conditions de s'y maintenir ou accompagner leurs reconversions. Elle constitue également un enjeu décisif pour le développement de notre économie.

Compétente en matière de formation professionnelle des demandeurs d'emploi, la Région Occitanie déploie un Programme Régional de Formation en concertation avec Pole Emploi qui se structure autour de deux types de formation :

- le programme pré-qualifiant visant la définition du projet professionnel ou l'acquisition des premiers gestes techniques,
- le programme qualifiant (Qualif'Pro) permettant aux demandeurs d'emplois de développer leurs compétences ou d'acquérir une qualification professionnelle reconnue,

Ce sont plus de 317 prestataires de formation référencés sur la durée du marché 2019-2022.

La loi a également confié à la Région la responsabilité de coordonner l'achat public de formations pour répondre au mieux aux besoins des territoires.

Face au double défi de répondre aux besoins en compétences des entreprises et au droit à la sécurisation des parcours professionnels, la Région et Unifformation souhaitent engager un travail concerté pour organiser et optimiser les moyens et instruments de la formation.

Unifformation : la loi du 24 novembre 2009 a confié aux OPCA une mission de sécurisation des parcours professionnels. Unifformation remplit sa mission d'accompagnement des demandeurs d'emploi notamment par la mise en œuvre de POEC en partenariat avec Pôle emploi. Il s'agit de recenser les besoins en recrutement des adhérents et des branches dans les territoires. Ce dispositif est particulièrement pertinent car il repose sur un partenariat opérationnel entre les acteurs de terrain. Depuis 2019, ces POEC ont évolué et permettent le placement en alternance des demandeurs d'emploi dans les secteurs en tension.

Unifformation est soucieux de participer à la construction d'une offre de formation cohérente répondant aux besoins recensés dans les territoires. Dans cette perspective, affirme sa volonté de participer au travail partenarial avec la Région et Pôle Emploi afin de couvrir les besoins en compétences et en emploi, dans une logique de parcours.

1- MOBILISER LE PROGRAMME REGIONAL DE FORMATION EN REPONSE AUX BESOINS DES ENTREPRISES

Objectifs

- Savoir orienter les entreprises en recherche de compétences vers les organismes de formations au regard des actions mises en œuvre sur leur territoire

Actions

- Développer la lisibilité du PRF et s'appropriier l'offre de formation
- Acquérir une culture commune sur la relation besoin et formation par secteur entre Uniformation et les Chargés de mission sectoriels

Moyens

La Région et Uniformation s'engagent à :

- renforcer l'appropriation et la mobilisation du Programme Régional de Formation par les entreprises à la recherche de compétences.

La Région s'engage à :

- organiser des présentations sectorielles du programme Régional de Formation,
- faciliter le lien entre les organismes de formation du PRF et les entreprises,
- mettre à disposition régulièrement le tableau de la programmation PRF avec les dates des formations actualisées et les coordonnées des organismes de formation.

Uniformation s'engage à :

- orienter les entreprises à la recherche de compétences à recruter vers les organismes de formation qui dispensent, dans le cadre du PRF, des actions de formation en adéquation avec les besoins énoncés,
- promouvoir l'accueil de stagiaires du PRF dans les entreprises (dans le cadre d'un stage ou en vue d'un recrutement),

2- ARTICULATION DES FORMATIONS DU PRF ET DES POEC ET VISIBILITE DES PROGRAMMATIONS DE CHAQUE FINANCEUR

Objectif

- Programmer les POEC en complémentarité du PRF

Actions

- S'approprier l'offre du PRF
- Identifier les besoins non couverts par le PRF
- Développer les logiques de parcours

Moyens

La Région et Uniformation s'engagent à :

- élaborer une articulation concertée de l'offre de formation en région Occitanie,
- analyser la mise en œuvre et les résultats de cette organisation.

La Région s'engage à :

- organiser des réunions tripartites avec les chargés de mission sectoriels Région, les OPCO et Pôle Emploi pour présenter le PRF et étudier les projets POEC,
- adopter une démarche concertée d'identification et d'analyse des besoins, en particulier les besoins non couverts,
- émettre un avis sur les projets de POEC dans le cadre d'un process élaboré en concertation avec Pôle emploi,
- diffuser la programmation POEC aux différents services de la Région concernés notamment le service territorial.

Uniformation s'engage à :

- partager l'information sur les besoins identifiés par les branches professionnelles,
- programmer de façon anticipée les POEC,
- transmettre les fiches projets POEC ou à participer à des commissions spécifiques afin que la Région puisse émettre son avis consultatif avant toute mise en œuvre de ces formations,
- proposer au regard des besoins recensés auprès de ses entreprises des modules de formation complémentaires à une action du PRF dans une logique de parcours (modules en lien avec des évolutions de métiers et/ou les spécificités d'un secteur d'activité ou d'un territoire).

AXE 6 : QUALITE DES FORMATIONS ET INNOVATION

1- QUALITE DES FORMATIONS

Missions Communes respectives

La Région Occitanie : la loi *Avenir professionnel* du 5 septembre 2018 a provoqué un bouleversement total de la régulation de la qualité des actions de formation. Elle est désormais confiée à France Compétences.

Le décret du 6 juin 2019 définit les 7 critères du nouveau référentiel national qualité. Ainsi, la nouvelle réglementation prévoit désormais :

- 3 audits : l'audit initial pour bénéficiaire de la certification qualité nationale durant 3 ans, l'audit de surveillance réalisé entre le 14 et le 22ème mois suivant l'obtention de la certification et l'audit de renouvellement avant la date d'échéance du certificat ;
- durée de l'audit calculée en fonction du chiffre d'affaires relatif à l'activité formation de l'organisme de formation et financé par l'organisme.

A compter du 1er janvier 2022, la Loi *Avenir professionnel*, modifiée par l'ordonnance n°2020-387 du 1er avril 2020 portant mesures d'urgence en matière de formation professionnelle prévoit une obligation de certification qualité pour tout organisme de formation souhaitant travailler avec des institutions publiques ou des fonds mutualisés. Pour assurer une certification qualité dans le cadre du référentiel national qualité, QUALIOPFI, le COFRAC (comité français d'accréditation) a désigné les organismes accrédités comme certificateurs depuis fin 2019.

Par ailleurs, et toujours fin 2019, France Compétences a reconnu la Région Occitanie comme instance de labellisation pour délivrer une double certification qualité : Certif'Région2/Qualiopi, et pour une durée de 3 ans. France Compétences a ainsi reconnu l'engagement de la Région Occitanie et de ses partenaires sur la démarche qualité développée ces 10 dernières années avec le label Certif'Région.

Certif'Région2 s'appuie sur le référentiel national Qualiopi et l'enrichit d'exigences complémentaires et spécifiques à Certif'Région2 telles que :

- le management et le pilotage de la qualité chez les prestataires,
- des référents « handicap », « entreprise » et « égalité Hommes-Femmes » identifiés et formés.

Uniformation : la loi du 5 septembre 2018 modifie profondément le rôle des OPCO. A l'issue d'une période de transition, les OPCO perdront le rôle confié par la loi de 2015 en matière de référencement des organismes de formation mais conserveront une mission de contrôle afin de s'assurer de la qualité des formations dispensées. En outre, l'accompagnement des branches dans leur politique de certification devient une mission majeure des OPCO.

La recherche de la qualité des formations financées par Uniformation a toujours été une ambition de l'OPCA devenu OPCO.

C'est la raison pour laquelle Uniformation est engagé aux côtés de la Région Occitanie depuis la création du label Certif LR devenu Certif Région ; Uniformation a participé aux groupes de travail sur l'élaboration du label, aux comités de labellisation et de pilotage et a apprécié le travail partenarial unique entre financeurs de la formation.

Objectif

- Développer et promouvoir la double certification Certif'Région2/Qualiopi.

Actions

- Signer une convention de partenariat pour que la Région et Uniformation s'associent pour développer et promouvoir la marque Certif Région2, laquelle intègre les critères QUALIOPi, dans le respect des règles de concurrence qu'impose l'émergence d'un marché de la certification qualité - laquelle est désormais une clé d'accès obligatoire aux financements mutualisés comme rappelé supra.
- Faciliter l'accès à la certification qualité pour les organismes de formation d'Occitanie et centres de formation d'apprentis

Moyens

- Participer aux comités de labellisation et de pilotage Certif'Région
- Partager l'information et l'accès à la qualité de la formation par le support et site collaboratif Carif-Oref Occitanie

2- INNOVATION

Missions Communes respectives

La Région Occitanie : Le PACTE régional Occitanie 2019-2022 traduit l'ambition de la Région d'engager les opérateurs de formation et plus largement les acteurs Emploi/Formation dans une démarche de progrès. Parmi les axes innovants proposés en Occitanie, il s'agit notamment de tester de nouvelles approches de mise en activité ou de Formation en Situation de Travail. Un des enjeux du PACTE régional étant d'inscrire ces actions dans les pratiques des entreprises, des organismes de formation et des financeurs

Uniformation : la loi du 5 septembre 2018 a confié aux OPCO un rôle majeur dans la promotion de l'innovation pédagogique et notamment de la FOAD et de l'AFEST.

Uniformation s'est très tôt emparé de cette nouvelle mission en créant un dispositif de diagnostic AFEST. Le Zoom AFEST d'Uniformation consiste à réaliser un diagnostic approfondi par un consultant expert sélectionné suite à appel d'offres. Sa mission vise à analyser l'activité professionnelle, recenser les points de vigilance, identifier des formateurs et les profils apprenants, étudier et valoriser les pratiques pédagogiques existantes, outiller les structures demandeuses si nécessaire. Cette prestation permet de formuler des préconisations et de concevoir des parcours AFEST. Uniformation finance par ailleurs des actions de formation AFEST dans le cadre de la gestion des fonds mutualisés des entreprises de moins de cinquante salariés.

➤ **Expérimentation des actions AFEST**

Objectifs

- Développer la modalité AFEST en région Occitanie en permettant d'identifier des conditions de réussite du dispositif
- Articuler les moyens dans le soutien de ces actions AFEST
- Identifier les secteurs/métiers, entreprises, pour lesquels ce type d'action serait opportun

Actions

- Identifier et instruire des projets innovants via le dispositif Innov'Emploi Expérimentation
- Structurer en partenariat les modalités d'intervention pérenne du dispositif régional sur l'AFEST (appel à projet, consultation etc.)

Moyens

La Région et Uniformation s'engagent à :

- partager une culture commune pour renforcer l'appropriation de cette nouvelle approche pédagogique,
- contribuer à la réflexion régionale sur l'AFEST en Région Occitanie : suivi et évaluation des actions expérimentales, capitalisation et plan d'actions.

La Région s'engage à :

- informer Uniformation sur les projets AFEST qui lui sont soumis,
- soumettre à Uniformation les projets pour un avis consultatif,

- soutenir financièrement des projets sur l'ingénierie et les frais pédagogiques s'ils s'avèrent éligibles et intéressants.

Uniformation s'engage à :

- identifier, sensibiliser et accompagner les entreprises sur cette modalité pédagogique,
- cofinancer certaines actions, notamment sur la montée en compétences des tuteurs en entreprise.

ARTICLE 3 : Pilotage, suivi et évaluation

Le pilotage du partenariat entre la Région et Uniformation relatif à l'exécution du présent COM sera réalisé au travers d'une rencontre bilatérale annuelle au cours du 1^{er} trimestre de chaque année pour :

- formaliser de manière conjointe et pour chacun des axes un plan d'action qui précisera notamment le calendrier de réalisation, les objectifs des actions et leur modalité de mise en œuvre,
- pour établir le bilan sur l'atteinte des objectifs de l'année N - 1 et proposer des éventuels réajustements.

En dehors de cette rencontre annuelle dédiée au suivi et à la mise en œuvre du COM, des réunions propres à chaque axe pourront être organisées par les services respectifs de la DEF afin d'assurer le suivi des actions et du partenariat :

- axe 1 et 6 (Qualité): Service Gouvernance Prospective Evaluation
- axe 2 : Service Apprentissage
- axe 3 et 4 : Service Emploi Orientation Professionnelle
- axe 5 et 6 (innovation): Service Qualification Professionnelle

ARTICLE 4 : Communication

Les signataires s'engagent à valoriser leur partenariat et s'accorderont sur une communication externe du présent COM et de ses axes de collaboration : relation presse, communication interne et d'influence sites internet, réseaux sociaux...

Ils apposeront leurs logos respectifs sur l'ensemble des éditions qui s'y rapporte.

ARTICLE 5 : Durée, modification, résiliation

5.1 Durée

Le présent COM prendra effet à la date de sa signature et arrivera à échéance au 31 décembre 2022.

5.2 Modification

Le Contrat d'Objectifs et de Moyens pourra être modifié par avenant d'un commun accord des parties.

5.4 Résiliation

A la demande expresse et motivée de l'une des parties, le présent COM pourra être résilié avant son terme. Cette résiliation sera effective de plein droit à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

Jusqu'à l'expiration du délai de préavis, les parties respectent leurs obligations.

Fait à Toulouse, le

En deux exemplaires originaux

POUR LA REGION
Pour la Présidente

Hélène GIRAL

POUR UNIFORMATION
Le Président

Antoine PROST

Le Vice-Président

David CLUZEAU